



Département de Côte d'Or, Arrondissement de DIJON, Commune
de RUFFEY les ECHIREY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 10 mars 2014
(convocation du 5 mars 2014)**

Membres présents : Mmes GEORGET. GUERIN. GUILLEMIN. MUTIN. RAGNO. TROMAS.
MM. BLANC. CHICAUD. DUCROT. MARTIN. POILLOTTE. THOMAS.
Absent excusé : M. DE MOL.
Secrétaire de séance : Mme France GUILLEMIN

Nombre de conseillers : en exercice : 13 présents : 12 votants : 12

Le compte rendu du conseil du 10 février 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/09

Compte administratif 2013

Monsieur Pierre CHICAUD, adjoint aux finances, prend la présidence de la séance après le retrait de la salle de Monsieur Michel BLANC Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- o VOTE le Compte administratif de l'année 2013 comme suit :

		SOLDE/ RESULTAT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2013	214 727,34	467 683,86	682 411,20
	Résultat 2012 reporté (compte 002)	84 295,43		
	Résultat global à affecter (a)	299 022,77		
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2013	- 72 202,98	373 224,84	301 021,86
	Solde 2012 reporté (compte 001)	- 66 895,34		
	Solde de Clôture 2013 (b) à reporter en investissement compte 001 en dépenses c =(a+b)	- 139 098,32		
RESULTATS CUMULES 2013		159 924,45		
Restes à Réaliser au 31 décembre 2013	Investissement (d)	9 490,00	42 110	51 600
	Solde Global d'investissement e = (b+d)	- 129 608,32		
RESULTAT 2013 Après RAR	f =(c+d)	169 414,45		

2014/10

Compte de gestion 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion de l'année 2013 dressé par Mme SOULIER, trésorier de Dijon Banlieue.

2013/11

Affectation des résultats de l'année 2013

Le solde de clôture d'investissement 2013 est – 139 098,32 euros à reporter en 2014 au compte 001, en dépenses d'investissement.

Le résultat global de fonctionnement 2013 à affecter est de 299 022,77 euros.

Le solde des Restes à Réaliser est de : + 9 490,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	En réserve 1068 recette d'investissement	129 608,32
	Report en fonctionnement 002 en recettes	169 414,45

2014/12

Budget de l'année 2014

Après s'être fait présenter le budget de l'année 2014 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de RUFFEY les ECHIREY à l'unanimité

- L'APPROUVE ET LE VOTE, comme suit :

- Section de Fonctionnement :

* Dépenses : 830 340,45 euros

* Recettes : 830 340,45 euros

- Section d'Investissement :

* Dépenses : 596 584,77 euros

* Recettes : 596 584,77 euros

2014/13

Modification des statuts de la Communauté de Communes val de Norge

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 17 février 2014, le Conseil de la Communauté de Communes Val de Norge a décidé d'adopter la modification de ses statuts.

Il présente aux conseillers la délibération du Comité, relative à cette révision. Le paragraphe 5-2 de l'article 5 devient :

"5-2 Développement économique :

Aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire, et notamment réalisation des études préparatoires, des acquisitions, des viabilisations et ventes de terrains, et de l'entretien.

Les zones déclarées d'intérêt communautaire sont : la zone d'activité de Beauregard située à Norges-La-Ville, les zones d'activité du Breuil et des Nouratons situées à Ruffey-Lès-Echirey, et la zone de la Petite Fin située à Saint Julien.

Les futures zones pourront être reconnues d'intérêt communautaire conformément aux dispositions de l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales."

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes de la CdC Val de Norge de se prononcer sur ces modifications.

- Vu les statuts de la CdC Val Norge,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil de la CdC du 17 février 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la modification des Statuts telle qu'adoptée par le Conseil de la CdC Val de Norge le 17 février 2014
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

2014/14

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Tille Norges Arnison (SITNA)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 11 décembre 2013, le Comité syndical du SITNA a décidé d'adopter la modification des statuts.

Il présente aux conseillers la délibération du Comité, relative à cette révision.

	COMPLEMENTS/MODIFICATIONS/SUPPRESSIONS
Article 3 : territoire de compétence	Rajout après « (biefs, affluents, anciens bras, zone humide...) » de : « à l'exclusion des fossés d'assainissement »
Article 4 : objet du syndicat	1 ^{er} paragraphe : rajout après « a pour objet d'assurer » de : « dans l'intérêt général » 3 ^{ème} paragraphe : rajout « après assurer » de : « dans le cadre de l'intérêt général, sur décision du comité syndical et après signature d'une convention avec le propriétaire »
Article 5 : modalités d'intervention	Rajout après « le syndicat peut passer » de : « dans le cadre de l'intérêt général et après délibération du CONSEIL syndical »
Article 7 : conseil syndical	2 ^{ème} paragraphe : Rajout après « des communes membres » de : « du syndicat » 3 ^{ème} paragraphe : rajout après « les délégués suppléants » de : « la commune »
Article 8 : composition du bureau	Rajout après « président » de : « responsable d'une commission géographique » après « quatre vice Présidents » de « responsables d'une commission géographique »
Article 11 : commissions géographiques	Remplacement de « un » devant vice Président par « les » rajout en fin de chapitre de « les vices Présidents réunissent leurs commissions au moins une fois par an »
Article 18 : contribution des collectivités aux dépenses du syndicat	Remplacement de « le conseil syndical » par « le comité syndical » Rajout du paragraphe « la répartition, entre les communes, de la contribution globale sera actualisée au minimum tous les 3 ans. Le montant global de la contribution des communes pourra être réévalué, par délibération du Comité syndical, chaque année. Cette réévaluation est encadrée à partir de la règle suivante : Évolution de l'indice TP01 (travaux généraux de terrassement) pour le seuil maximum. L'indice de l'inflation sera le seul indice retenu dans le cas où la hausse de l'indice TPE01 serait inférieure à la hausse de l'indice de l'inflation. Cette règle d'encadrement pourra être levée en cas de nécessité par un vote favorable des 2/3 des délégués.

	La répartition, entre les communes, de la contribution globale sera actualisée au minimum tous les 3 ans »
Tableau du linéaire de berges pondérées	Rajout de la longueur de berge de la rivière neuve à IZIER de 1850 m pondéré à 0.5.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SITNA de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vu les statuts du SITNA,
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité du 11 décembre 2013,
- APPROUVE la modification des Statuts telle qu'adoptée par l'Assemblée générale du Comité du SITNA en date du 11 décembre 2013
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

2014/15

Avis sur le projet de PLU de Brétigny

La commune de Brétigny a engagé une révision générale de son PLU et la commune de Ruffey les Echirey a demandé à faire partie des personnes publiques associées.

Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil municipal de Brétigny a arrêté le projet de son PLU et en a communiqué un exemplaire pour avis à la commune de Ruffey les Echirey.

Monsieur le Maire de Ruffey en présente les grandes lignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le projet de PLU de Brétigny tel qu'il est présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Effectifs en hausse à l'école maternelle :

Mme Marie-Pierre DUCROT, directrice de l'école maternelle, a alerté M. le Maire sur l'inscription de plusieurs enfants supplémentaires depuis janvier. Cette hausse des effectifs conduit à une surcharge de travail pour l'ATSEM, actuellement seule l'après-midi. Les conseillers à l'unanimité se prononcent pour une augmentation du temps de travail de la personne employée en CDD le matin à l'école maternelle, en heures complémentaires. La situation sera réévaluée pour la rentrée de septembre par la prochaine municipalité.

Dévoisement du réseau d'eaux pluviales rue des Crais :

L'entreprise ALLER a été retenue pour un montant de 6 400,50 euros HT.

Constitution du bureau de vote du 23 mars 2014 :

Monsieur le Maire et les conseillers décident de la constitution du bureau de vote pour le 23 mars prochain :

8h – 11h30 : M. De Mol, Mme Mutin et M. Poillotte

11h30 – 14h30 : M. Chicaud, M. Ducrot et M. Hervieu

14h30 – 18h : M. Blanc, Mme Georget et Mme Tromas

M. Blanc rappelle les conditions dans lesquelles le scrutin se déroulera (scrutin de liste, présentation de la carte d'identité obligatoire etc...)

Recensement de la population :

M. Blanc donne le résultat du recensement 2014. Le recensement s'est bien passé et M. le Maire remercie les 2 agents recenseurs.

Bal de l'école élémentaire :

M. Etienne BERNARD, directeur de l'école élémentaire Roger Paggi, remercie les élus et le personnel communal pour son soutien pour cette manifestation qui fut un succès.

Exposition des enfants l'école maternelle :

Le vernissage de l'exposition des œuvres des enfants en moyenne section aura lieu le jour de la Journée mondiale de l'eau, soit le 22 mars. La remise des prix aux enfants se fera ce même jour.

Rue du Basmont :

De l'eau passe par-dessus la chaussée. Il n'y a pas de fossé à cet endroit. C'est un problème qu'il faudra régler rapidement avant l'hiver prochain.

Route d'Ahuy et rue des Crais :

Les chaussées sont dégradées. L'entretien est fait régulièrement mais les conditions climatiques ne sont pas favorables.

Signalisation rue des Ecoles :

Il est suggéré de mettre un panneau supplémentaire de rappel pour la limitation à 30 km/h sur la rue des Ecoles, car les usagers dépassent régulièrement cette limitation.

Réunions et cérémonies à venir

Commémoration du 19 mars : cérémonie à 18h30, au square du 19 mars (lotissement la Rangée)

Journée mondiale de l'eau et vernissage de l'exposition des enfants de l'école maternelle : samedi 22 mars à 17h

Elections municipales : dimanche 23 mars 8h-18h

Conseil Municipal : vendredi 28 mars – élection du maire et des adjoints

Fait et délibéré à RUFFEY les ECHIREY,
Le 10 mars 2014

Le Maire,
Michel BLANC